

LES FICHES PRATIQUES DE HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

La fibre arrive chez moi



Aujourd'hui, plus que jamais, l'accès au Très Haut Débit est devenu indispensable aux habitants et aux entreprises.

Le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, le Conseil Départemental et vos intercommunalités se sont mobilisés, aux côtés de notre délégataire Fibre 31 pour déployer la fibre optique sur l'ensemble des communes du territoire d'intervention du syndicat*.

Où que vous résidez, en zone urbaine, rurale ou de montagne, le service public départemental de la fibre apporte l'accessibilité au numérique partout et pour tous. Avec le numérique, nous voulons ancrer notre département dans l'avenir, améliorer la qualité de vie et favoriser notre attractivité. »

Si vous souhaitez plus de renseignements sur les éléments contenus dans cette fiche pratique, contactez-nous par mail à contact@hautegaronnenumérique.fr.

* Haute-Garonne Numérique intervient uniquement sur le territoire de 17 intercommunalités et 548 communes. Son action concerne plus de 500 000 habitants. Dans les communes adhérentes à Toulouse Métropole, dans les villes de Muret, Plaisance-du-Touch et Ramonville-Saint-Agne ce sont les opérateurs qui assurent directement le déploiement de la fibre optique.

1 Suis-je éligible à la fibre optique ?

Pour savoir si vous êtes éligible à la Fibre Optique



Tapez votre adresse sur hautegaronnenumérique.fr

A savoir :

La Fibre est déployée par Zone Technique et non par commune.

Lors de l'ouverture commerciale d'une Zone Technique, tous les logements ne sont pas immédiatement éligibles à un abonnement. Le déploiement se poursuit parallèlement à la commercialisation.

2 Comment souscrire un abonnement ?



3 Comment préparer le raccordement ?

Dans la plupart des cas, la fibre optique utilisera le même chemin que le réseau téléphonique existant :

EN SOUTERRAIN

Si le câble téléphonique arrive en souterrain, vérifier qu'il y a de la place dans le fourreau.

EN AÉRIEN

Si le câble téléphonique arrive en aérien, vérifier que la végétation ne complique pas l'installation.

Votre contrat d'abonnement signé, le fournisseur d'accès doit vous raccorder sous 8 semaines.

Les travaux de raccordement sont gratuits et pris en charge par Haute-Garonne Numérique. Cependant, sur le domaine privé, si le chemin de télécom existant est indisponible, inexploitable ou inexistant, la remise en état du passage ou sa création est à la charge du propriétaire.



www.hautegaronnenumérique.fr - contact@hautegaronnenumérique.fr



@hautegaronnenumérique



Haute-Garonne Numérique



Haute-Garonne Numérique



@hgnumerique